Nations Unies S/2011/378

Conseil de sécurité

Distr. générale
24 juin 2011
Français
Original : anglais

Lettres identiques datées du 21 juin 2011, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent d'Israël auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de me référer à une question qui pourrait influer sur la paix et la sécurité dans notre région.

Il a été porté à l'attention de mon gouvernement qu'un groupe d'organisations non gouvernementales est en train de monter une opération visant à défier le blocus naval de la bande de Gaza imposé par Israël avec une flottille de 5 à 10 navires. D'après des informations, les navires participant à cette initiative quitteront plusieurs ports en Europe et ailleurs pour arriver dans le voisinage de la bande de Gaza autour du 25 ou 26 juin.

De nombreux groupes faisant partie de cette flottille – notamment la Campagne européenne pour mettre fin au siège de Gaza, le Free Gaza Movement et le Mouvement Solidarité internationale – ont des liens avec des organisations extrémistes et terroristes, dont le Hamas. Certains organisateurs ont fait savoir aux médias qu'ils avaient l'intention de recourir à diverses tactiques pour faire obstacle à l'application du blocus naval imposé par les Forces de défense israéliennes. Ces tactiques, qui pourraient inclure un affrontement physique avec lesdites forces, risqueraient de déclencher des actes de violence inutiles pouvant faire des victimes et causer des dégâts matériels.

Lancé sous le faux prétexte de la fourniture d'une aide humanitaire, cet acte de provocation ne vise manifestement qu'à servir des desseins politiques extrémistes et pourrait avoir des conséquences dangereuses. Cette flottille ne répond à aucune nécessité. Comme on le sait bien, il existe des mécanismes établis grâce auxquels l'aide humanitaire peut être acheminée dans la bande de Gaza, y compris par Israël.

L'Organisation des Nations Unies et d'autres entités internationales ont tous les jours recours à ces mécanismes pour transporter à Gaza diverses marchandises, ce qui a permis à la région d'enregistrer un taux de croissance économique de 16 % en 2010. Des progrès continuent d'être observés dans la mise en œuvre des projets humanitaires financés par la communauté internationale à Gaza, dont l'exécution est supervisée par des organismes tels que l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), la Banque mondiale et le Comité international de la Croix-Rouge (CICR). Au début de mars 2011, Israël avait approuvé 121 projets de ce type à Gaza. Rien que cette semaine, il a approuvé la

11-38716 (F) 270611 270611

Merci de recycler

construction de 18 autres écoles par l'UNRWA et de nouveaux logements par l'ONU à Khan Yunis et Rafah.

De nombreux dirigeants internationaux – notamment des chefs d'État, des représentants des Nations Unies et une majorité de membres du Conseil de sécurité se sont déclarés fermement opposés à l'envoi de ce type de flottille à Gaza au cours de l'année écoulée, soulignant que les secours humanitaires devaient être acheminés dans la région uniquement par les voies établies.

Dans une déclaration datée du 3 mars 2011, S. E. M. David Cameron, Premier Ministre du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, a déclaré « qu'Israël était en droit de fouiller les navires transportant des marchandises à Gaza ».

Pas plus tard que le mois dernier, le Secrétaire général Ban Ki-moon, dans une déclaration datée du 27 mai 2011, a estimé que « l'aide et les marchandises destinées à Gaza devraient être acheminées par les points de passage légitimes et les voies établies », précisant que l'envoi de flottilles « pourrait dégénérer en conflit violent ». Le Secrétaire général a réaffirmé cette position dans plus d'une vingtaine de lettres qu'il a récemment adressées aux États Membres ayant des ports en Méditerranée, les encourageant à agir pour empêcher le lancement de nouvelles flottilles.

Israël a maintes fois indiqué que la zone maritime à l'ouest de la bande de Gaza est considérée comme une zone d'hostilités et qu'un blocus naval, qu'il a officiellement institué le 3 janvier 2009, demeure en vigueur dans cette zone. En conséquence, il est strictement interdit à tous les navires, y compris les navires civils, de pénétrer dans la zone soumise au blocus.

Ce blocus a pour objet d'empêcher l'entrée clandestine d'armes à Gaza. La persistance de cette activité illégale a été illustrée par le fait que l'on continue de découvrir des armes destinées à Gaza qui sont transportées tant par terre que par mer, comme ce fut le cas en mars dernier lorsque trois conteneurs dissimulés d'armes, de munitions et de matériel militaire ont été saisis à bord du cargo *Victoria*.

Israël engage tous les pays à faire tout ce qui est en leur pouvoir pour empêcher l'envoi de la flottille susmentionnée, et à mettre en garde leurs citoyens contre les risques associés à la participation à des actes de provocation aussi dangereux.

De tels actes sont particulièrement préoccupants, compte tenu des événements qui agitent actuellement le Moyen-Orient. La communauté internationale doit envoyer à ceux qui sont à l'origine de ces actes de provocation un message bien clair indiquant que ces initiatives ne servent qu'à attiser les tensions dans notre région et soulignant que le transport de biens humanitaires dans la bande de Gaza doit se faire par les moyens établis. Je tiens à souligner qu'Israël ne souhaite pas l'affrontement mais est fermement résolu à veiller au respect du blocus naval de la bande de Gaza.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Ron **Prosor**